



PREFET D'EURE ET LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DDT-SEA-20160304-0001

**ARRETE RELATIF A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER  
AGRICOLE ET FORESTIER DE FRESNAY L'EVEQUE**

**Le Préfet d'Eure et Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Vu** le Code rural et notamment les articles L.133-1, L 133-1 à L.133-6, R.133-1, R 133-1 à R.133-153;

**Vu** l'arrêté préfectoral N° DDT-SEA-2015605-0001 en date du 5 juin 2015 relatif à la mise en conformité des statuts et renouvellement du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de FRESNAY L'EVEQUE;

**Vu** la délibération en date du 15 septembre 2015, par laquelle les membres du bureau de l'AFAFAF de FRESNAY L'EVEQUE, décident la dissolution de cette AFAF de FRESNAY L'EVEQUE ainsi que le transfert de l'actif et du passif à la Commune de FRESNAY L'EVEQUE;

**Vu** la délibération en date du 6 novembre 2015, par laquelle le conseil municipal de la commune de FRESNAY L'EVEQUE accepte la décision du bureau de l'AFAFAF de FRESNAY L'EVEQUE concernant sa dissolution et décide de prendre en charge l'actif et le passif de l'AFAFAF de FRESNAY L'EVEQUE,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2015, portant délégation de signature au profit de Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Départemental des territoires d'Eure et Loir ;

.....

## ARRETE

### **Article 1 :**

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de FRESNAY L'EVEQUE est dissoute. Cet arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent acte.

### **Article 2 :**

L'actif et le passif de cette association sont dévolus à la commune de FRESNAY L'EVEQUE.

### **Article 3 :**

Madame le secrétaire général de la préfecture d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir, Monsieur le Directeur des Finances publiques, Monsieur le maire de FRESNAY L'EVEQUE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans un délai de quinze jours à compter de la date de sa publication en mairie de FRESNAY L'EVEQUE, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

- 4 MARS 2016

A Chartres, le

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur Départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
Le Directeur Adjoint

Sylvain REVERCHON  
Bernard CROGUENEC